

COMMUNIQUE DE PRESSE

Communiqué conjoint de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, de l'Autorité des marchés financiers, de la Commission bancaire, financière et des assurances et de la Comisión nacional del mercado de valores

Les autorités luxembourgeoise, française, belge et espagnole en charge du contrôle des marchés sur lesquels le titre Arcelor est coté ont demandé à Monsieur Mordashov et à la société Severstal de clarifier publiquement leurs intentions vis-à-vis de la société Arcelor, en termes précis et dans les plus brefs délais, en particulier concernant l'accord signé le 25 mai 2006 et à la suite des annonces de Severstal le 25 juin dernier sur son site internet.

Luxembourg, Paris, Bruxelles et Madrid, le 29 juin 2006

